



COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi trente et un Mai deux mille seize, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 25.05.2016

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Etait excusé : M GOY André -

Etaient absents : Mmes CHAIGNEAU Catherine - LACHENAL Hélène - NIQUE Corinne

Procuration : M GOY à M DELOCHE

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame NOIRAY Valérie

N° 05.2016

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Valérie NOIRAY est nommée à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 26 Avril 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Fonds de Solidarité pour le Logement
- Subventions 2016
- Prêt de trésorerie
- Tarif des repas au Restaurant Scolaire

SCOLAIRE

- Projet extension du service au Restaurant scolaire

AUTRES

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'eau Potable Dombes-Saône
- Modification du règlement intérieur et des statuts du SIEA - Désignation d'un Délégué Supplémentaire
- EPF de l'Ain - Demande et avis sur le rapport de M Dominique FIGEAT - Extension de l'EPORA

ELECTIONS

- Tirage au sort de 3 électeurs - Jury d'assises pour l'année 2017

POUR INFO ET SUIVI

➤ URBANISME

- ❖ D.I.A - PC - DP

➤ AUTRES

- ❖ Columbarium
- ❖ Atelier municipal
- ❖ Vente terrain / Bâtiment La Poste
- ❖ Informations sur le BUCOPA et le SCOT

➤ QUESTIONS DIVERSES

➤ INFORMATIONS GENERALES

- ❖ Compte-rendu de la réunion Fleurissement
- ❖ Personnel Communal

* * *

FINANCES

*Dossier présenté et suivi par **Jean-François GEOFFRAY***

• Fonds de Solidarité pour le Logement

Comme l'an dernier, ce Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) du Département de l'Ain a pour vocation d'apporter une aide financière ponctuelle aux habitants dont les ressources ou la situation justifie une solidarité départementale de la part des Collectivités et organismes en charge de ces questions. Les Maires des communes sont invités aux Commission Logement Territorialisées (CLT) où sont examinés des dossiers relevant de la Commune. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain assure la gestion comptable et financière du FSL. La participation demandée aux Communes est 0.30 € par habitants. Pour la Commune cela représente 511 € (506 € en 2015).

01/FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT/

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général soumet à notre commune la question de notre contribution au Fonds de Solidarité pour le logement. Ce dernier a pour vocation d'apporter une aide financière ponctuelle aux habitants dont les ressources ou la situation justifie une solidarité départementale.

La participation demandée aux Communes est 0.30 € par habitants. Pour la Commune cela représente 511 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le renouvellement de cette contribution annuelle.
- **DECIDE** de verser une contribution de 511 € à la C.A.F. de l'Ain.

• Subventions 2016

Proposition de la Commission Finances du 24/05

02/ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX DIVERS ORGANISMES, ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS/

VU la liste des organismes, Etablissements et Associations demandant une subvention pour l'année 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix «pour», 0 voix «contre», 2 abstentions

et suivant l'avis de la Commission des Finances en date du 24 Mai dernier, décide d'octroyer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2016

LIBELLE	VERSEES 2015	VOTE 2016
Associations communales	4 300.00	3 300.00
CINOCHE		
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000.00	
PETANQUE CLUB	300.00	300.00
SAVATE BOXE		
SOU DES ECOLES	800.00	800.00
SPORTING CLUB PORTE DE L'AIN	1 500.00	1 500.00
TENNIS	700.00	700.00
Associations partenaires	1 180.00	1 427.00
ADAPA	90.00	50.00
ACADEMIE DE LA DOMBE	90.00	90.00
COLLEGE DE LA DOMBES FCPE	620.00	680.00
URFOL		507.00
FSE FOYER COLLEGE DE LA DOMBES	280.00	
PREVENTION ROUTIERE	100.00	100.00
Etablissements scolaires	450.00	275.00
CECOF CFA	45.00	
CHAMBRE DES METIERS BOURG EN BRESSE	225.00	135.00
CHAMBRE DES METIERS RHONE	135.00	
COLLEGE DE LA DOMBES		50.00
MFR Montluel Domaine de la Saulsaie	45.00	
MFR DE ANSE		45.00
MFR VILLIE MORGON		45.00
Associations caritatives	180.00	180.00
CROIX ROUGE	180.00	180.00
TOTAL	6 110.00	5 182.00

Le montant total octroyé pour les subventions aux divers organismes, établissements et associations est de 5 182.00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser les paiements au compte 6574 du Budget Communal.

• Prêt de trésorerie

03/CONTRAT DE PRET DE TRESORERIE/

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en attendant la création des emprunts pour les travaux et financements à l'investissement qui sont prévus en fin d'année, il y a lieu de réaliser un prêt de trésorerie pour la somme de 150 000 €. Le remboursement de cette ligne de trésorerie serait effectué par le virement des fonds de ces emprunts.

Après consultation de trois organismes prêteurs, il propose de retenir la meilleure proposition du Crédit Agricole Centre Est aux conditions suivantes :

OUVERTURE DE CREDIT DE FONCTIONNEMENT

- **Montant : 150 000 €**
- **Durée : 12 mois**
- **Echéance : Trimestrielle**
- **Taux d'intérêt : Moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois (E3M) + Marge appliquée : 1.30 %**
- **Frais de dossier : 380 €**
- **Périodicité des intérêts : Intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil**
- **Remboursement anticipé : Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité**
-

Le Conseil Municipal, OUI cet exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **Décide** de retenir la proposition de financement du Crédit Agricole Centre Est pour un montant d'emprunt à réaliser de 150 000 € sur une durée de 12 mois, à échéance trimestrielle et suivant les modalités financières ci-dessus
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Centre Est et toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ce prêt

• Tarif des repas au Restaurant Scolaire

04/TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE/

Le Maire expose au Conseil Municipal que le tarif des repas au restaurant scolaire n'a pas été revalorisé depuis 2010. Un bilan financier du service de la pause méridienne a été réalisé sur la base de l'année civile 2015.

Il y a lieu de constater que les Dépenses : Charges de Personnel, les repas achetés chez RPC notre fournisseur, les charges de fonctionnement (Eau, Electricité, Téléphone, Chauffage), les fournitures diverses (nappes, serviettes, petits matériels,...) et les fournitures d'entretien sont d'un montant de 135 000 €

et les Recettes : Il s'agit essentiellement de la participation des familles pour environ 15 534 repas à 4.12 € soit un montant de 64 000 €.

Le déficit constaté à la charge de la Commune est donc de 71 000 € pour ce service.

Le coût de revient d'un repas est de 8.33 € alors qu'il est refacturé à 4.12 € soit 49 % du prix réel. La commission finances en date du 24 Mai dernier propose de mettre le tarif du repas à la rentrée prochaine 2016/2017 à 4.50 € soit une hausse de 9.22 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix «pour», 0 voix «contre», 1 abstention

- **DECIDE** d'augmenter le tarif du prix facturé aux familles à 4.50 € le repas pour la rentrée scolaire 2016/2017.
- **DEMANDE** à ce que soit renégocié chaque année ce tarif en fonction du coût du service évitant ainsi une forte augmentation d'une année à l'autre.



SCOLAIRE

*Dossier présenté et suivi par **Ginette FAVROT***

• Projet extension du service au Restaurant scolaire

05 /PROJET EXTENSION DU SERVICE AU RESTAURANT SCOLAIRE/

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif des élèves utilisant le service au Restaurant Scolaire est en forte progression depuis plusieurs mois.

Le local principal de la cantine ne permettant plus l'augmentation constante malgré la mise en place de 2 services, il y a lieu d'étendre ce service dans un autre local.

Au vu des finances communales et principalement la baisse des dotations sur les années à venir et des travaux de voirie importants à prévoir, la Commune ne peut réaliser actuellement une extension du bâtiment.

Le local le plus près et le plus adéquat serait la Bibliothèque. Cette pièce est au rez-de-chaussée et à quelques mètres de la cantine. Après avis de la DDPP et suivant une estimation de l'installation d'un service juste pour la prise des repas des élèves de maternelle, le montant de cette extension serait aux environs de 4 600 € (achat de tables de desserte, poubelles, paravent, petits matériels,...). La Bibliothèque, quant à elle, pourrait être transposée dans l'ancienne classe thérapeutique non utilisée depuis la fermeture de ce service à la rentrée 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** d'aménager le local bibliothèque de l'école en un local de cantine pour la prise des repas et ainsi accueillir les élèves de maternelle à la prochaine rentrée scolaire 2016/2017. La bibliothèque sera transposée dans l'ancienne classe thérapeutique.



AUTRES

• Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'eau Potable Dombes-Saône

La Commune de VILLARS LES DOMBES demande son adhésion au Syndicat. Par conséquent, il y a lieu de modifier les statuts concernant l'extension du périmètre du Syndicat.

06 /MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DOMBES-SAONE/

VU l'art.L 5211-18 du CGCT,

VU la délibération du Conseil Municipal de Villars les Dombes du 22 Mars 2016 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal d'eau Potable Dombes-Saône,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEP Dombes-Saône du 7 Avril 2016 se prononçant favorablement à l'adhésion de Villars les Dombes,
Considérant que Villars les Dombes sera alimenté par la zone de captage de Monthieux et que la capacité de production des trois puits de ce champ captant est suffisante pour une alimentation pérenne et sécurisée de Villars les Dombes.
Considérant qu'il convient de modifier les statuts du SIEP Dombes Saône pour entériner cette adhésion (art.1) et d'augmenter de dix à onze le nombre de membres du Bureau (art.6), Considérant la mise à jour de l'adresse du siège du SIEP Dombes Saône (art 3),

Le Maire propose d'accepter l'adhésion de VILLARS LES DOMBES au SYNDICAT D'EAU POTABLE DOMBES SAONE et de modifier les statuts en ce sens.

Le Conseil ECOUTE cet exposé et après en avoir délibéré DECIDE :

- ▶ **d'ACCEPTER** l'adhésion de VILLARS LES DOMBES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DOMBES- SAONE
- ▶ **d'APPROUVER** les nouveaux statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DOMBES- SAONE tels qu'ils sont rédigés en annexe.

• Modification du règlement intérieur et des statuts du SIEA - Désignation d'un Délégué Supplémentaire

Lors de l'Assemblée Générale du 9 avril dernier, les Délégués du Syndicat ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an au lieu d'une seule actuellement. Pour éviter qu'il n'y ait pas le quorum, le Syndicat demande la désignation d'un autre Délégué Suppléant pour la Commune.

07 / MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES STATUTS DU SIEA - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE/

VU le projet de modification du règlement intérieur et de la modification des statuts présenté aux Communes par le SIEA dans son Assemblée Générale du 9 Avril 2016

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de procéder à l'élection d'un Délégué Suppléant supplémentaire pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de Télécommunication de l'Ain

Pour ce nouveau Délégué Suppléant, il est proposé :

- M. GEOFFRAY Jean-François

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote et **à l'unanimité** est élu :

DELEGUE SUPPLEANT supplémentaire :

- M. GEOFFRAY Jean-François

La liste actualisée des délégués de la Commune de TRAMOYES à compter de ce jour pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de Télécommunication de l'Ain est :

DELEGUE TITULAIRE :

- M. MERCANTI Henri

DELEGUES SUPPLEANTS :

- M. TOURNY Alain
- M. GEOFFRAY Jean-François

• EPF de l'Ain - Demande et avis sur le rapport de M Dominique FIGEAT - Extension de l'EPORA

Fait suite à un courrier et projet de délibération envoyés par l'EPFL.

08 /EPFL DE L'AIN - DEMANDE ET AVIS SUR LE RAPPORT DE M DOMINIQUE FIGEAT - EXTENSION DE L'EPORA/

VU le rapport FIGEAT en date du 1^{er} Mars 2016 qui stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,

VU l'engagement de l'ensemble des Collectivités Locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,

VU la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,

VU l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,

VU le principe de libre administration des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire sollicite la délibération du Conseil Municipal afin de :

- ▶ **refuser** catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- ▶ **refuser** tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local
- ▶ **respecter** les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- ▶ **respecter** le principe de libre administration des Collectivités Locales.
- ▶ **d'affirmer** que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des Collectivités Locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- ▶ **d'inviter** chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré :

Par 13 voix «pour», 0 voix «contre», 3 abstentions

- ▶ **REFUSE** catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain
- ▶ **REFUSE** tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local
- ▶ **RESPECTE** les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social
- ▶ **RESPECTE** le principe de libre administration des Collectivités Locales
- ▶ **AFFIRME** que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des Collectivités Locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat
- ▶ **INVITE** chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la

mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.



ELECTIONS

• Tirage au sort de 3 électeurs - Jury d'assises pour l'année 2017

- Mr BARBIER Jean-Luc n° d'électeur 0054
- Mr BAUD Aurélien n° d'électeur 0065
- Mme RICHARD Christine n° d'électeur 1080

Pour Info : Les primaires « Droite Républicaine » seront organisées à la Mairie les 20 et 27 Novembre prochain.

* * *

POUR INFO ET SUIVI



URBANISME

Dossiers présentés et suivi par Jacques BRUNET

❖ D.I.A - PC - DP

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
RHONE & SAONE INVESTISSEMENT			Lieu-dit AU MAGOT	Echange
BRUNAUD	Christiane		Lieu-dit AU MAGOT	Echange
CERVANTES	Xavier	192	RUE CLAIRE COMBE	terrain 392 M2 - 30 000 €
BUET	Michèle	899	RUE DES PINS	terrain 444 M2 - 108 000 €
PC				
SNC GECYM			ROUTE DES ECHETS	Construction 2 Bât + 5 maisons
CHARDON PITRUZZELLA	Patrice		RUE DES PINS - La Girarde	Maison individuelle
DP				
PEREZ	Jérôme	274	RUE CLAIRE COMBE	Rénovation toiture + Pose de 4 fenêtres



AUTRES

Dossiers présentés et suivi par Jacques BRUNET

❖ Columbarium

Le contrat avec l'Architecte est signé pour l'extension du cimetière et la création d'un columbarium.

❖ **Atelier municipal**

L'objectif est que d'ici le printemps 2017 l'Entreprise pour la construction soit choisie. Ce qui signifie que le cahier des charges doit être prêt pour la fin de l'année 2016 pour lancer l'appel d'offres. En sachant qu'il faudra que la zone retenue à côté de la Station d'épuration sera modifiée dans la révision du PLU.

A la prochaine réunion avec le Cabinet Berthet, il sera notifié les procédures à entreprendre pour la révision et la modification du PLU.

❖ **Vente terrain / Bâtiment La Poste**

Une partie du terrain est proposée à l'achat aux riverains seulement pour l'instant au prix de 100 000 €.

❖ **Informations sur le BUCOPA et le SCOT**

Le projet du SCOT est arrêté. IL est actuellement à la consultation des personnes publiques. Le vote est prévu dans 4 mois et suivant les requêtes et après l'enquête publique.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de point supplémentaire

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

❖ **Compte-rendu de la réunion Fleurissement**

Quelques points évoqués à la réunion du 11 Mai.

ROND POINT –

Nouvel aménagement du rond-point de la Mairie : gros pot de couleur au centre avec un arbuste persistant ou des plantes du type lierre, le tour en minéral avec rochers et réservations pour des plantes.

Des gros cailloux en bordure de rond-point seront mis en protection du pot.

L'ensemble de ces éventuelles opérations serait programmé pour l'automne.

BANCS PUBLICS –

Implantation des bancs en cours de discussion.

AMENAGEMENT DU POSTE DE RELEVAGE MAIRIE

Des altéas ont été plantés, continuer les plantations en panachant les couleurs.

❖ **Personnel Communal**

Mr CHABANON a demandé sa mutation à VONNAS pour le 1^{er} Août prochain. Pour le remplacement : il est proposé 3 grades : Garde Champêtre/Police Rurale, Gardien de la Paix/Police Municipale et ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique/ Grade Adjoint technique ou administratif. des annonces vont être réalisées. Un élu rappelle qu'une autre solution serait de ne pas le remplacer. A voir suivant le résultat des candidatures reçues.

Mme DESVIGNES Claire remplacera Mme GONIN Catherine au service entretien école.

Il est rappelé que Mr RICHARD Jo-Pierre a terminé son arrêt pour accident de travail et qu'il a repris son poste.

* * *

❖ **M le Maire** rappelle que le préfet a retenue Béligneux pour la création d'un 2^{ème} terrain pour les gens du voyage. La population est en opposition et devrait faire un collectif.

- ❖ **Mme Isabelle MARTIN** signale que devant la porte de la poterie au sous-sol c'est un dépotoir de déchets laissés par les jeunes certains soirs et pendant la nuit.
Qui fait le nettoyage et à quelle périodicité ? Il en sera rapporté aux agents techniques.
- ❖ **M Franck CURSIO** rappelle la fête de la musique le Dimanche 26 Juin prochain à partir de 19 h 00. Prochaine réunion Vivre Ensemble le 9 Juin.
La rando du 4 Septembre devrait se faire dans les bois et chemins (plus de passage sur les routes à forte circulation).
- ❖ **Mme Brigitte FILLION** : Les élus, associations devront remettre les articles avant le 24 Juin pour le prochain bulletin. Distribution prévue avant le 14 Juillet.
- ❖ **Mme Véronique BELLEMIN** rappelle que le stationnement Rue des Rapettes devient anarchique. Alain TOURNY proposera ce sujet à la prochaine Commission Voirie.

FIN DE SEANCE à 23 h 00